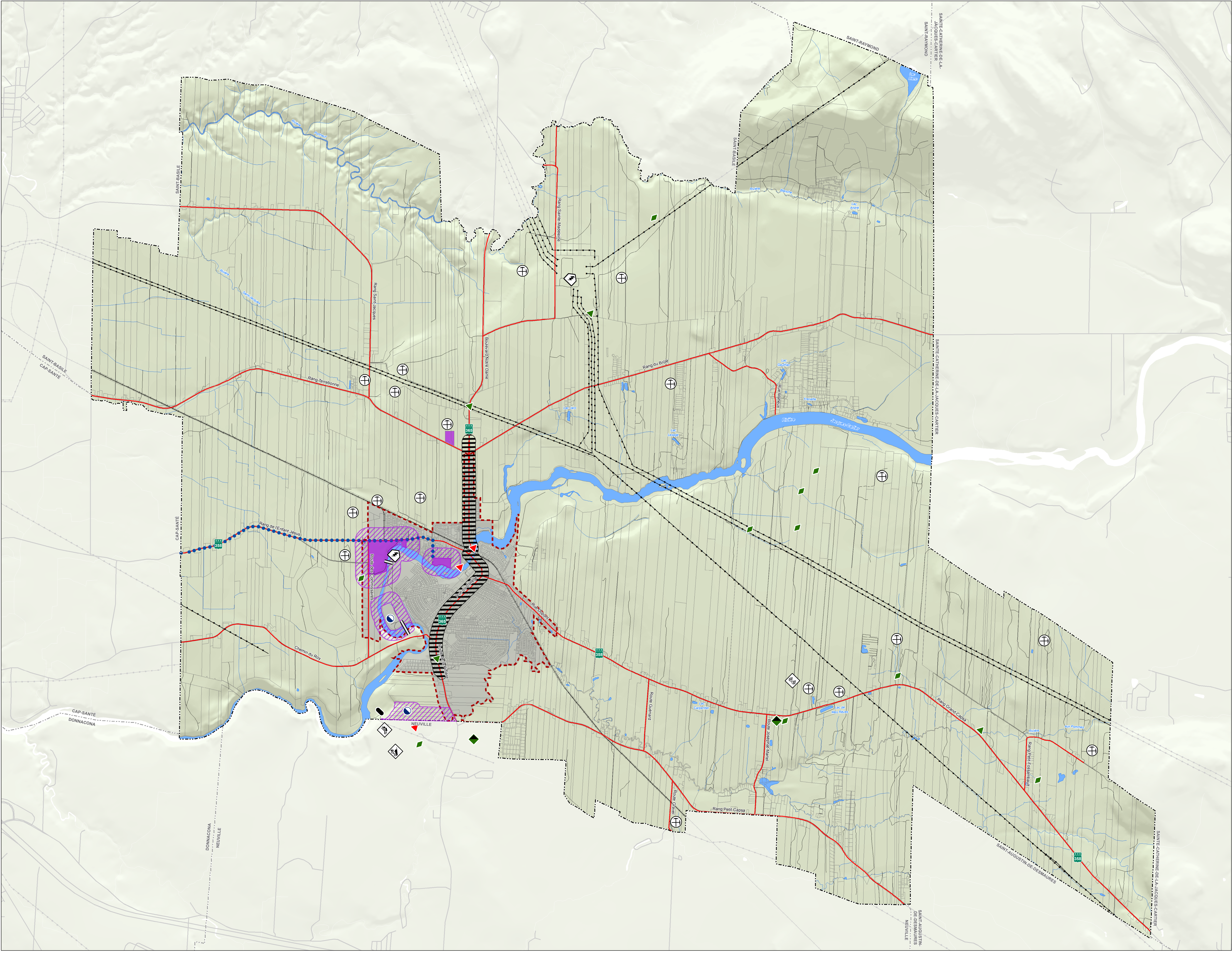






Plan d'urbanisme

Plan 2

Contraintes anthropiques

Contraintes anthropiques

-  Bassin de lixiviation
-  Carcasses automobiles
-  Dépôt de matériaux secs
-  Installation d'assainissement des eaux usées
-  Lieu d'enfouissement sanitaire/Dépôt permanent de matières recyclables
-  Lieu désaffecté d'élimination des matières résiduelles
-  Matière dangereuse non réhabilitée ou en cours de réhabilitation
-  Matière dangereuse réhabilitée
-  Piste d'accélération
-  Poste de transformation électrique
-  Sablière
-  Corridor problématique (transport lourd)
-  Barrage
-  Distance minimale à respecter (habitation)
-  Gazoduc
-  Activité industrielle

Limites

-  Ville de Pont-Rouge
-  Ville ou municipalité voisine
-  Périmètre d'urbanisation
-  Lotissement

Voies de communication

-  Route locale et régionale
-  Route secondaire
-  Voie ferrée

Infrastructures

-  Ligne de transport d'énergie

Hydrographie

-  Lac et cours d'eau
-  Cours d'eau

Ce plan fait partie intégrante du Plan d'urbanisme

Authentifié ce jour _____

Maire _____

Greffière _____

Date de révision	Amendement	Date de révision	Amendement

Source :

- Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme / Géomatique, MRC de Pont-Rouge
- Base de données topographiques du Québec (1:20 000) du ministère des Ressources naturelles
- Ministère des Ressources naturelles, tous droits réservés, 2001
- Base nationale de données topographiques (1:50 000) des Ressources naturelles Canada
- Ressources naturelles Canada, tous droits réservés, 2001



300 150 0 300 600 m

29 janvier 2015